

Présents :

➤ Gérard KAUWACHE	➤ Nathalie BEAUFILS-TÊTE
➤ Gérard BOUCHETEIL	➤ Frédéric MECHIN
➤ Isabelle GABAUD	➤ Karelle MERCIER
➤ Lionel FORESTIER	➤ Marie AUFAURE

Absents
excusés :

➤ Gautier CAUBEL pouvoir donné
à Gérard KAUWACHE

Absents :

- Début de séance 19 h 00
- Approbation du PV du CM du 03/04/2025 et du 16/05/2025 : **voté à l'unanimité**

1) Communication du Maire :

- Délibération n°19-06-2025/01 : Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Saint-Priest-Sous-Aixe.

Les enfants de Saint-Yrieix-Sous-Aixe disposant de l'école primaire de Saint-Priest-Sous-Aixe, le conseil municipal, décide d'allouer, au prorata du nombre d'élèves issus de la commune, une participation annuelle aux frais de fonctionnement de cet établissement, à l'exclusion de tout autre.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Délibération n°19-06-2025/02 : Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val de Vienne dans le cadre d'un accord local.

Au vu de l'ensemble des éléments présentés, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir valider, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val de Vienne.

Le conseil Municipal Décide de valider, à **33** le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val de Vienne dans le cadre de l'accord local, réparti comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Aixe-sur-Vienne	5 860 habitants	12
Bosmie-l'Aiguille	2 620 habitants	5
Sérilhac	2 045 habitants	4
Saint-Priest-sous-Aixe	1 764 habitants	3
Journac	1 112 habitants	2
Saint-Martin-le-Vieux	878 habitants	2

Burnnac	858 habitants	2
Beynac	727 habitants	2
Saint-Yrieix-sous-Aixe	441 habitants	1

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ Délibération n°19-06-2025/03 : Admission en non-valeur.

Le Maire expose au conseil municipal de la transmission par le comptable d'un état d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables. Il s'agit de titres de recettes émis à l'égard de particuliers dont la commune ne pourra plus obtenir le paiement, toutes les procédures ayant été épuisées, la somme s'élève à : **84,50 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'admettre en non-valeur le montant présenté de 84,50 € sur le compte 6541 - créances admises en non-valeur.

➤ Délibération n°19-06-2025/04 : Attribution d'une subvention à l'école de Saint-Priest-Sous-Aixe pour le financement d'une classe de mer à Meschers.

*Considérant la demande des enseignantes de l'école de Saint-Priest-Sous-Aixe de financement pour un séjour à Meschers dans le cadre d'une classe de mer qui se déroulera du 6 au 8 octobre 2025,

*Considérant le projet de classe de mer à Meschers en faveur des 86 élèves dont 12 de Saint-Yrieix-Sous-Aixe,

*Considérant que ce projet aura pour thème principal la découverte de la faune et de la flore du bord de mer et de la sensibilisation à la fragilité de notre environnement.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-D'attribuer pour les 12 enfants de Saint-Yrieix-Sous-Aixe la somme de 840 € de subvention pour la classe de mer,

-D'autoriser le maire à procéder au versement de cette subvention, à signer tout document relatif à ce dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ Procédure abandon manifeste - village de Lageas.

Après avoir saisi le Président du tribunal Administratif, l'expert mandaté par ce dernier a rendu son rapport dans les termes suivants :

« ... la parcelle 334 est envahie par la végétation. Un mur de 2 mètres de haut environ en pierres montées à sec de mortier borde la parcelle le long des deux voies publiques. Ce mur présente des débuts d'éboulement, notamment à l'angle des voies et également dans sa partie sud.

La parcelle 335 comprend plusieurs bâtiments.

Dans la partie Est de la parcelle, les bâtiments construits en maçonnerie de pierres ne sont plus couverts, les charpentes et les couvertures sont effondrées, laissant les murs aux intempéries.

Dans la partie ouest un seul bâtiment à un seul niveau à encore sa couverture mais celle est vétuste et dans l'angle nord-ouest elle est en partie effondrée. »

Compte tenu de la situation : « ... l'ensemble des bâtiments présents sur la parcelle 335 représente un péril grave et imminent dû au risque de chutes de pierres sur la voie publique.

Il en est de même pour le mur de clôture avec un danger moindre en raison de sa faible hauteur.

... dans un premier temps, il serait nécessaire de ménager un périmètre de sécurité en pied des façades des bâtiments concernés sur une profondeur de 2 m. environ, balisé avec de la rubalise et interdire l'accès aux bâtiments par un panneau avertissant du danger... »

Suite à ce constat, une demande a été faite auprès des finances Publiques pour savoir si le propriétaire des lieux s'acquitte des taxes foncières. Aucun paiement n'a été fait depuis plusieurs années.

Vu la situation, le maire informe le conseil qu'il va donc poursuivre la procédure prévue par la loi dans le cadre d'un abandon manifeste.

Affaire à suivre...

- Le Maire informe le conseil qu'il a demandé à Aix Bâtiments un devis pour consolider le plafond de la cave de la mairie et pour un cloisonnement d'une petite partie du préau situé à côté des anciennes toilettes de l'école.
- Ce devis servira pour les demandes de subvention.

2) Communication du 1^{er} adjoint :

M. le 1^{er} adjoint annonce :

- les travaux de la station d'épuration de la Graulière débuteront courant septembre avec une fin de chantier prévue pour la fin de l'année.
- L'effacement des réseaux des Betoulles devrait démarrer début juillet pour s'achever fin novembre
- Le ramassage des encombrants a été un grand succès. Par contre, il sera préférable l'année prochaine d'avancer la date de collecte pour éviter que le ramassage qui mobilise les agents sur plusieurs semaines, ne se télescope pas avec les travaux de fauchage.
- Un container à cartons (uniquement les marrons) a été installé à côté des containers verre. Le ramassage aura lieu à partir du 1^{er} juillet.
- Divers : tonte des chemins, des bas-côtés des routes, des espaces verts communaux et des stations d'épuration.

3) Communication du 2^{ème} adjoint :

- Mme La 2^{ème} adjointe informe le Conseil qu'un séjour découverte aura lieu à Meschers pour les enfants scolarisés à St-Priest-Sous-Aixe en CM1 et CM2.
86 enfants dont 12 de SYSA sont inscrits. Il est demandé à la commune une participation financière pour couvrir une partie des frais du séjour qui s'élèvent à 4 659.20 €



SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE

Mairie

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 JUIN 2025

DIFFUSION PUBLIQUE

Après discussion une subvention de $12 \times 72 \text{ €} = 840 \text{ €}$ est votée à l'unanimité -> délibération n°19-06-2025/04 adoptée, vue plus haut dans le présent procès-verbal. _____

4) Communication du 3^{ème} adjoint :

Pas de communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 26 août 2025 à 19h00.

Le secrétaire, G. BOUCHETEIL



Le Maire, G. KAUWACHE